



**Conseil d'administration
Séance du 8 juin 2012**

**Délibération n°06-2012
Décision modificative n°1 du budget primitif 2012**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 du Conseil municipal de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Lors de sa séance du 23 mars 2012, le Conseil d'administration a voté le budget 2012 de l'établissement par section et par chapitre. Quelques ajustements de crédits sont nécessaires par voie de décision modificative :

Au cours de cette séance de travail, les membres du Conseil d'administration ont adopté le principe d'un mécanisme de restitution d'une partie de l'excédent de fonctionnement exceptionnel constaté sur l'exercice 2011. Il a été convenu que cette restitution soit mise en œuvre au bénéfice proportionnel de la Communauté d'agglomération Caen la mer d'une part, de la Ville de Cherbourg-Octeville d'autre part. A cet effet, il est proposé au membre du Conseil d'administration d'adopter la décision modificative suivante :

- Réajustement exceptionnel des dotations de :
 - La Communauté d'agglomération Caen la mer : - **300 000 €**
 - La Ville de Cherbourg Octeville : - **47 000 €**
- Diminution de la ligne 022 (dépenses imprévues) : - **347 000€**
- Correction d'une erreur d'arrondi **0,18€** à la section d'investissement

Le tableau ci-dessous récapitule ces mouvements :

Section d'exploitation			
Dépenses de l'exercice	Rappel du budget primitif voté lors du Conseil d'Administration du 23 mars 2012	Décision modificative n° 1-Conseil d'Administration du 8 juin 2012	BP + DM
Opérations réelles			
Dépenses de l'exercice			
011 Charges à caractère général	1 261 588,00		1 261 588,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	4 223 787,00		4 223 787,00
65 Autres charges de gestion courante			-
66 Charges financières			
67 Charges exceptionnelles	20 000,00		20 000,00
022 Dépenses imprévues	347 000,00	- 347 000,00	-
Total	5 852 375,00	347 000,00	5 505 375,00
Recettes de l'exercice			
70 Ventes de produits	277 978,79		277 978,79
73 Produits issus de la fiscalité	5 000,00		5 000,00
74 Subventions d'exploitation	5 057 386,00	- 347 000,00	4 710 386,00
75 Autres produits de gestion courante	15 000,00		15 000,00
77 Produits exceptionnels			
Total	5 355 364,79	347 000,00	5 008 364,79
Opérations d'ordre			
Dépenses de l'exercice			
042 Opération d'ordre entre sections	70 000,00		70 000,00
023 Virement à la section d'investissement	191 479,79		191 479,79
Total	261 479,79	-	261 479,79
Recettes de l'exercice			
777 Reprise des subventions au compte de résultat		-	
Total	-	-	-
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	758 490,00		758 490,00
Total des dépenses de l'exercice	6 113 854,79	- 347 000,00	5 766 854,79
Total des recettes de l'exercice	6 113 854,79	- 347 000,00	5 766 854,79
Section d'investissement			
Dépenses de l'exercice	Rappel du budget primitif voté lors du Conseil d'Administration du 23 mars 2012	Décision modificative n° 1-Conseil d'Administration du 8 juin 2012	BP + DM
Opérations réelles			
Dépenses financières			
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	33 746,00		33 746,00
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	365 843,97	- 0,18	365 843,79
Total	399 589,97	- 0,18	399 589,79
Recettes de l'exercice			
13 Subventions d'équipement reçues			
001 Solde d'exécution reporté	138 110,00		138 110,00
Total	138 110,00	-	138 110,00
Opérations d'ordre			
Dépenses de l'exercice			
1391 Reprise des subventions au compte de résultat			
Total	-	-	-
Recettes de l'exercice			
040 Amortissements des immobilisations	70 000,00		70 000,00
021 Virement de la section d'exploitation	191 479,97	- 0,18	191 479,79
Total	261 479,97	- 0,18	191 479,79
Total des dépenses de l'exercice	399 589,97	- 0,18	399 589,79
Total des recettes de l'exercice	399 589,97	- 0,18	399 589,79

DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte le projet de décision modificative du budget 2012 de l'ésam Caen/Cherbourg présenté ci-dessus.

Le Président,

école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg®



Nombre de membres en exercice : 28
Présents : 13
Votants : 15
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
La transmission en préfecture le 20/06/2012
La publication le 20/06/2012
Fait à Caen, le

Le Président,



PREFECTURE DU CALVADOS

20 JUIN 2012

COURRIER